



## Assurance obseques capital reduit

Par **mog35**, le **06/10/2015** à **12:00**

Bonjour,

Pour une souscription garantie obsèques, quel est le montant du capital réduit en cas de non paiement de cotisations, quel est en moyenne la réduction ? Quel est le recours quand la société d'assurance ne veut pas donner les renseignements sur le contrat : soit le montant capital souscrit par l'assuré = montant des cotisations versées et à quoi correspond la réduction du capital ?

Merci de vos informations.

cdt.

Par **chaber**, le **06/10/2015** à **13:58**

Bonjour,

il faut relire les conditions générales de votre contrat. une réponse peut être différente selon le type de contrat

Par **mog35**, le **06/10/2015** à **23:13**

Merci de votre réponse mais nous n'avons pas trouvé le contrat. Lors du décès de l'assuré,

c'est l'agira qui a recherché et la société d'assurance ne veut apparemment pas donné les renseignements sur le contrat et elle nous propose une somme très modique de capital réduit, sans plus d'explications.